

**AVIS**

**DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL**

**SUR**

**LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES  
FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES  
(CPRDFOP) 2018-2022**

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 JUIN 2018**

***Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés***

*Ont pris part au vote: Philippe ARNAUD, Hugues ATCHY, Shenaz BAGOT (procuration à Dominique VIENNE), Maximin BANON (procuration à Pierrick OLLIVIER), Séverine BES DE BERG, Jasmine BÉTON-MATAUT, Marcel BOLON, Marcelino BUREL, Jean-Pierre CHABRIAT, Érick CHAVRIACOUTY, Nicole CHON-NAM, Sylviane DIJOUX, Philippe DOKI-THONON, Patricia DOXIVILLE, Frédéric FOUCQUE, Catherine FRÉCAUT (procuration à Philippe DOKI-THONON), Haroun GANY, Patrick GEIGLÉ, Patrick GERBITH, Chantal GRÉGOIRE, Louise HOARAU (procuration à Jean-Pierre RIVIERE), Théodore HOARAU, Jérôme ISAUTIER (procuration à Philippe ARNAUD), Gina LAYEMAR, Jean-Marie LEBOURVELLEC, Sylvie LE MAIRE, Céline LUCILLY, Christophe MADIKA (procuration à Marcelino BUREL), Karl MAILLOT, Éric MARGUERITE, Jean-Raymond MONDON, Thierry MOULAN, Chryslène MOUTIAMA, Stéphane NICAISE, Pierrick OLLIVIER, Aude PALANT-VERGOZ, Alain PUELLE, Maryvonne QUENTEL, Corine RAMOUNE (procuration à Sylviane DIJOUX), Cyrille RICKMOUNIE, Jean-Pierre RIVIERE, Anne-Marie SCOPE, Joël SORRES, Dominique VIENNE, Yves ZOOGONES.*

En vue de son adoption prochaine par le Conseil régional et dans le cadre d'une démarche de concertation initiée tout au long de l'année 2017, le CESER est saisi pour donner son avis sur le projet de Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022.

Le CPRDFOP, dont la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle<sup>1</sup> redéfinit les contours, est un document contractuel de planification élaboré par la Région en lien avec les services de l'État et les représentants au niveau régional des organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives au niveau régional et interprofessionnel au sein de l'instance quadripartite du CREFOP<sup>2</sup>. Il a pour objet l'analyse à moyen terme des besoins du territoire en termes d'emploi, de compétences et de qualifications. Ce document, dont le caractère stratégique a vocation à être renforcé dans le cadre de la réforme à venir, fixe les orientations stratégiques en matière de formation professionnelle pour une plus grande efficacité collective des acteurs œuvrant sur le territoire. Les enjeux énumérés en son sein sont ainsi déterminants pour assurer le développement des entreprises et le devenir professionnel des Réunionnais.

En effet, pour les Réunionnais, ce Contrat de Plan devrait contribuer à :

- Élever leur niveau de qualification ;
- Favoriser leur épanouissement personnel, notamment grâce à une orientation choisie ;
- Réduire les inégalités et assurer l'égalité des chances.

Pour le monde économique, il s'agira de :

- Adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins économiques et au développement économique futur ;
- Accompagner les entreprises dans l'identification de leurs besoins présents et futurs en main d'œuvre et compétences ;
- Contribuer à la compétitivité des entreprises.

C'est donc notamment sur la base d'une évaluation du précédent Contrat de Plan, que le travail de co-construction de ce document a été mené et que différentes réunions ont eu lieu depuis 2016, en présence du CESER, mais également du CCEE<sup>3</sup> et du COPAREF<sup>4</sup> en vue de son élaboration partenariale. Cette démarche a permis au CESER de se voir présenter l'état des lieux et le diagnostic territorial réalisés ainsi que l'évaluation du CPRDFP 2011-2015. Dans ce cadre, le CESER s'était ainsi déjà prononcé et renvoie à sa contribution, concernant la priorisation des actions à mener dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022, transmise au Conseil régional le 4 octobre 2017.

À ce propos, le CESER constate avec satisfaction que bon nombre de ses remarques et préconisations précédentes<sup>5</sup> ont été reprises pour être intégrées dans cette nouvelle version.

---

1 Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

2 CREFOP : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles.

3 CCEE : Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement.

4 COPAREF : Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation.

Cependant, certains points méritent d'être approfondis.

### **En liminaire :**

Le CESER demande que soit précisé explicitement dans le préambule du CPRDFOP, que **ce document de planification intégrera au fil de l'eau quand ils seront effectifs :**

- les futures modifications législatives impactant le secteur de la Formation professionnelle ;**
- ainsi que les dispositifs des prochains programmes européens (programmes européens post 2020).**

En outre, il y a lieu d'intégrer d'ores et déjà le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC).

### **En remarques générales :**

Concernant l'axe 4 « Piloter et évaluer pour réussir », le CESER réitère ses préconisations en matière de pilotage, suivi et évaluation, éléments qui apparaissent indispensables pour l'efficacité des objectifs énoncés.

Le CESER note que ce document stratégique prévoit une adaptation opérationnelle « au fil de l'eau », et souhaiterait tout de même que soient précisées certaines modalités pratiques en la matière, avec notamment **l'affichage d'un calendrier prévisionnel de réalisation de chaque action pour éviter tout retard supplémentaire dans leur mise en œuvre.**

En ce qui concerne le pilotage, le CESER insiste toujours<sup>6</sup> **sur la mise en place nécessaire et rapide de la Conférence des financeurs** (fiche action n° 17) pour une plus grande mise en cohérence des actions prévues, mais surtout pour une meilleure visibilité de la répartition des moyens mobilisables par chacun des partenaires. Ainsi, le CESER constate l'absence de référence au Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) qui vise à former au niveau national un million de jeunes peu qualifiés et un million de demandeurs d'emploi de longue durée faiblement qualifiés et à transformer en profondeur l'offre de formation. Ce plan, dont le Gouvernement prévoit le déploiement pour les cinq prochaines années est pourtant un effort sans précédent de 15 milliards d'euros qu'il est impératif de prendre en considération dans les moyens mobilisables à court et moyen termes par le Conseil régional au sein du nouveau CPRDFOP.

---

5 – Contribution du Conseil Économique, Social Et Environnemental Régional sur la priorisation des actions à mener dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022 – 4 octobre 2017.

– Remarques de la Commission « Éducation et Formation Professionnelle » du CESER suite au questionnaire relatif aux priorités à retenir dans le cadre du nouveau Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) 2018-2022 – Juillet 2017.

– Remarques de la Commission « Éducation et Formation professionnelle » du CESER, suite à la consultation générale sur le nouveau Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) 2018-2022, le 23 juin 2016.

6 Note du CESER intitulée « La réforme de la Formation professionnelle issue de la loi du 5 mars 2014 : enjeux et perspectives pour le territoire réunionnais » – Assemblée plénière du 19 février 2015, p. 29.

**Le suivi et l'évaluation du Contrat de Plan, pour être opérants, exigent une implication politique forte à tous les niveaux de mise en œuvre, tant pour le suivi précis de chaque action que pour la remontée et la diffusion de l'ensemble des informations récoltées par le pilote du CPRDFOP.**

Pour cela, le CESER note, comme il le recommandait<sup>7</sup>, la volonté de la Collectivité régionale de mettre en place une Commission technique spécifique au sein du CREFOP, et une instance régionale de suivi et d'évaluation interne au Conseil Régional et plus particulièrement au sein de la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage.

**Toutefois, il est préconisé la réalisation d'un schéma de gouvernance du CPRDFOP clair précisant les responsabilités de chaque partenaire.**

Le CESER insiste sur le rôle de ce Comité Technique en matière de centralisation et de diffusion de l'information. **L'objectif est à la fois de diffuser les données permettant l'évaluation et de rendre compte au public réunionnais, mais aussi de mesurer la pertinence et l'efficacité des actions de formation prévues afin d'ajuster in itinere l'action publique.**

Dans le droit fil de ces préconisations, **le CESER s'enquiert de l'absence d'objectifs quantitatifs clairement définis au sein des fiches actions ce qui permettraient de quantifier la réalisation de chaque action, sans omettre les aspects qualitatifs qui devraient également apparaître.**

#### **De manière spécifique :**

Pour l'axe 1 « Accompagner les citoyens dans leurs choix d'orientation », le CESER remarque notamment la présence de fiches actions sur l'orientation en général et le Service Public de l'Orientation (SPRO) en particulier (fiche action n°3).

**Il insiste à nouveau<sup>8</sup> sur l'urgence de la mise en place effective du SPRO**, outil indispensable à l'orientation et à la réussite professionnelle de tous et qualifié à juste titre par le Conseil régional de « dispositif pilier » du Contrat de Plan.

Son déploiement, pour lequel la Région Réunion enregistre un grand retard au regard des autres régions françaises, impose par ailleurs et comme le CESER le souligne régulièrement, de s'inscrire dans une politique globale et concertée de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, dans les instances de gouvernance quadripartites dédiées à cet effet que sont le CREFOP et le COPAREF.

Sur l'axe 2 « Structurer et sécuriser les parcours favorisant les itinéraires de réussite. », le CESER rappelle, **là aussi, la nécessité de se concerter en amont avec l'ensemble des acteurs qui œuvrent en la matière au sein des instances régionales de gouvernance de la formation et de l'orientation professionnelles du CREFOP et du COPAREF.**

---

7 – Contribution du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional sur la priorisation des actions à mener dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022 – 4 octobre 2017.

– Rapport du CESER « *La prévention et la lutte contre le décrochage : un enjeu pour la société réunionnaise* » – Assemblée plénière du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

8 Rapport du CESER « *La prévention et la lutte contre le décrochage : un enjeu pour la société réunionnaise* » – Assemblée plénière du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Si le CESER a connaissance de la reformulation et de la refonte prévues de certaines fiches actions dans le cadre de la phase ultérieure et dite opérationnelle du Contrat de Plan, il est à **souligner dès à présent le manque de précision de certaines fiches actions et leur caractère incomplet**, notamment concernant les partenariats et la composition de certaines instances citées, ... En ce sens, le CESER tient à appeler l'attention sur l'important travail d'actualisation à prévoir, et cela en concertation avec l'ensemble des acteurs qu'il s'agira de mobiliser à cet effet.

S'agissant de l'axe 3 « Répondre aux besoins actuels et futurs de l'économie » et pour parvenir à répondre à cette préoccupation, **le CESER renvoie à ses préconisations concernant la nécessaire mise en place, actualisation et diffusion des outils de Gestion Prévisionnelle en Emplois et en Compétences (GPEC)**. De ce fait, un préalable apparaît incontournable pour le CESER<sup>9</sup> : **la structuration des branches professionnelles** (fiche action n° 1) même si un travail a déjà pu être mené, pour partie, dans certains secteurs. En ce sens, une démarche volontariste et une méthodologie doivent être adoptées en la matière pour disposer d'une analyse globale des besoins et maîtriser la capacité opérationnelle de mise en œuvre.

Le CESER demande la nécessaire mise en cohérence de cet axe avec les engagements pris par la Collectivité en matière d'ancrage territorial.

Pour conclure, le CESER note l'effort important fourni par les services du Conseil régional pour la rédaction des objectifs opérationnels de ce nouveau CPRDFOP, qui permettent une vision pragmatique de la mise en œuvre de ce document qui se veut avant tout stratégique.

Ces objectifs semblent suffisamment larges pour être affinés lors des concertations prévues avec les différents partenaires, mais également lors de leur mise en œuvre et de leur déclinaison opérationnelle sur et pour l'ensemble du territoire.

Cette approche offre judicieusement la possibilité d'ajustements ultérieurs du fait des nouvelles réformes en cours et à venir de la formation professionnelle et de l'apprentissage, qui impacteront nécessairement ce Contrat de Plan dès la rentrée 2018.

---

9 Avis du CESER sur l'élaboration du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011-2015 – Assemblée plénière du 23 septembre 2011.

## SUPPORT 1

### Avis et rapports du CESER concernant le CPRDFOP<sup>10</sup>

- Contribution du Conseil Économique, Social Et Environnemental Régional sur la priorisation des actions à mener dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022 – 4 octobre 2017.
- Remarques de la Commission « Éducation et Formation Professionnelle » du CESER suite au questionnaire relatif aux priorités à retenir dans le cadre du nouveau CPRDFOP (2018-2022) – Juillet 2017.
- **Remarques de la Commission « Éducation et Formation Professionnelle » du CESER, suite à la Consultation du CESER du 23 juin 2016.**
- Avis du CESER sur la démarche de suivi et d'évaluation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011-2015 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.
- Avis du CESER sur l'élaboration du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles<sup>11</sup> (CPRDFP) 2011-2015 – Assemblée plénière du 23 septembre 2011.
- Avis du CESER sur la note d'orientation générale relative au Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF) 2011-2015 – Assemblée plénière du 17 novembre 2010.

---

<sup>10</sup> Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles.

<sup>11</sup> Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFOP depuis la loi du 5 mars 2014).